COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260615-2026_046-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six le 15 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 juin 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT –Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE –Marie DEVOIS– Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Luc RAULT BARDON pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Francoise SIRIGU pouvoir à Anne JACOB– Anne Charlotte JAFFREDO –Caroline VALETTE pouvoir à Marie DEVOIS

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_046 CREATIONS DE POSTES AVANCEMENT GRADE ET RECRUTEMENT

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le décret n°2025-1096 du 19 novembre 2025 a supprimé le seuil de 2000 habitants pour la création du grade d'attaché principal dans les communes mais il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour le grade d'attaché principal établit pour 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Par ailleurs, un agent a été recruté aux services techniques sur un grade différent de celui du précédant

Il convient donc d'ouvrir un poste de Technicien Principal de 2ème classe et de supprimer celui de Technicien Principal de 1ère Classe

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1
VU le décret 2025-1096 portant suppression du seuil de 2000 habitants pour les créations de certains postes dans les communes
CONSIDERANT que l'agent concerné remplit les conditions d'un avancement de grade et qu'il reviendra au maire de procéder à la nomintation

Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité :
CREE un emploi au grade d'Attaché Principal à temps complet au 1er juillet 2026
CREE un emploi au grade de Technicien Principal 2ème classe à temps plein au 1er juillet 2026
MODIFIE le tableau des emplois comme présenté ci-dessous
AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)